

Groupe de Travail « Restitution des missions Frontex » du 8 décembre 2017

Lorsque la Direction Générale fait des ronds dans l'eau de mer !

La Direction Générale n'étant représentée que par le chef du bureau B2 et son homologue du bureau A3, accompagnés de leurs adjoints respectifs, dès notre arrivée, nous pouvions en déduire qu'aucun point n'aborderait les conditions de détachement des personnels sollicités par les missions Frontex (*régime de travail et régime indemnitaire*), les bureaux A1 et A2 étant référents en la matière. Très vite, le président de séance nous a confirmé que ces thèmes feraient l'objet de réunions à l'agenda social de 2018.

Etaient également présents le préfigurateur du service à compétence nationale aérienne et maritime et des représentants des DRGC de Nantes et Marseille.

En réponse à la lecture de notre déclaration préalable (cliquez [ici](#)) le chef du bureau B2 s'est étonné que les effectifs de référence de la BCMA (*Base Centrale de Maintenance Aéronautique*) n'aient toujours pas été communiqués: nous attendons avec impatience cette communication car à l'heure actuelle et en vue des prochains détachements, cette unité est sous dimensionnée, et nos collègues de la BCMA ne peuvent toujours pas se projeter dans l'avenir au titre des mouvements de mutation.

Nous avons abordé la préparation de ces détachements; à savoir une équipe de 2 personnes dédiée à la "Field visit" (*reconnaissance des lieux de détachement*), toutefois cet effectif nous semble trop faible. La Direction Générale se réfugie derrière le texte de Frontex et pourrait demander des dérogations, en soulignant l'aspect civil de notre Administration et non militaire comme la plupart des pays intervenants. La remarque des personnels de maintenance aéronautique demandant une reconnaissance de 3 jours nous semble fondée.

La question qui intéresse l'ensemble des agents concernés par une mission Frontex, "*l'accident durant la mission*" a été abordée par nos représentants en séance au regard de la note DG B2 de 2015 précisant que la reconnaissance de chaque accident fera l'objet d'une étude au cas par cas avant d'être validée comme accident "de service". Selon l'administration, chaque agent doit se rapprocher de son assurance en ce qui concerne les modalités de rapatriement. **Pour la CFDT, cette position de la direction générale est inadmissible !**

De nouveau, les OS ont reproché à l'administration de ne pas se conformer au document de référence Frontex qui permet de prendre en charge les coûts des assurances nécessaires contractées par les personnels.

Sur interpellations successives, le chef du bureau B2 a rétorqué que seront rapatriés systématiquement aux frais de l'administration les collègues malades, victimes d'un accident en service, et ceux informés du décès d'un membre de leur famille. En outre, toutes les opérations couvertes par la mission tels les temps de repas, de repos et les trajets qui leurs sont impartis seront considérés comme entrant dans le cadre de l'accident de service.

Les périodes de détachement de chaque moyen ont été communiquées. Aucune de format "Open call" (*intervention en urgence non prévue*) ne sera examinée pendant l'année 2018.

Les fonctions de "National Officer" (*correspondants des Douanes dans les centres Frontex*), nécessitant une bonne connaissance du milieu aéromaritime et recherchées parmi les volontaires de la catégorie A recueillent un nombre insuffisant de candidats; **La CFDT considère que cet aspect hiérarchique est nécessaire pour la tenue d'échanges constructifs et n'émet aucune réserve pour le détachement de collègues au sein de la catégorie B.**

Durant ce groupe de travail, les échanges ont été nombreux et fournis. Voici diverses réflexions concernant chaque spécialité :

Le patrouilleur & la DF33 de Nice

Les représentants de la Direction Générale ont souligné que le patrouilleur était destiné à 90% aux missions de surveillance des frontières extérieures. Pour 2018, 2 mois consécutifs sont prévus en détachement.

En ce qui concerne la DF33, un seul mois de détachement est prévu en 2018, un régime de travail autre que celui actuel des unités Brigade Garde-côtes n'est pas envisagé pour le moment. Les sorties de surveillance générale seront de facto bien moins nombreuses afin d'équilibrer le nombre d'heures de travail des agents sur l'année. La DRGC travaillera sur l'équilibre des missions de surveillance maritime entre les différents moyens disponibles pour que la façade Est Méditerranée ne devienne pas une passoire. La CFDT jugera sur les actes.

En ce qui concerne les formations, la DG s'est montrée attentive à nos souhaits concernant la continuité de la formation de 2 jours de sensibilisation aux risques phytosanitaires et psychologiques liés aux sauvetages durant la mission FRONTEX, le maintien des formations existantes de médical "I - II - III".

Nos représentants ont également demandé l'organisation de stages de pratique de la langue anglaise pour les agents volontaires qui partent en FRONTEX.

Enfin, concernant les télécommunications, le VSAT actuel a augmenté son débit dans sa limite forfaitaire mais son utilisation est surtout limitée par le coût et non par une limite technique. Pourtant, l'augmentation de ce budget peut être comparée au temps de téléchargement trop lent des cartes météo et à la nécessité d'obtenir des informations rapides pour la sécurité du navire en haute mer.

Le Beechcraft

Les moyens embarqués de suivi des opérations ne sont pas adaptés pour la transmission rapide au centre opérationnel. Que va faire la DG ?

Il a été de nouveau demandé les raisons pour lesquelles certains agents (*terrestres*) doivent se porter volontaires alors que le changement important dans l'organisation du temps de travail des aériens ne le prévoit pas. A notre sens, puisque nous n'avons pas entamé les discussions sur les conditions de travail, leur implication dans ce type de mission doit être inférieure à 10 jours.

Pour assurer la flexibilité des missions, les moyens logistiques d'accompagnement doivent être améliorés; cela dépendra énormément de la préparation, de la "Field visit" et des moyens financiers demandés par la Direction Générale à Frontex

Pour l'année 2018, un détachement d'un mois est prévu.

Les volontaires terrestres

Le chef du bureau A3 vient de prendre ses fonctions et veut prendre exemple sur les unités aéromaritimes afin que les agents détachés soit formés correctement pour que les missions se déroulent sans accroc. Pour le moment, le détachement de 20 agents **volontaires** est demandé par Frontex. Les modalités de détachement ne sont pas cadrées et l'effort à faire est conséquent.

En conclusion

Les missions 2017 ont été remplies avec grande efficacité, aucune évolution liée au cadre de travail et à l'indemnitaire n'a été étudiée !

Les demandes insistantes de la CFDT auprès des sous-directions A et B devraient avouir en 2018. En effet, notre organisation a transmis au bureau A1 plusieurs demandes de groupes de travail, dont certains consacrés aux sujets indemnitaires des personnels navigants et non navigants. Il serait programmé un GT indemnitaire dont la date exacte n'a pas été précisée, fin janvier 2018, toutefois, nous ne savons pas quels personnels seraient concernés par l'objet de cette réunion.